



Séance ordinaire du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Jean-François PAUL, absent excusé ayant donné respectivement pouvoir à Odile PAGE.

Le quorum a été atteint avec 19 personnes.

Mme Lysiane CLOATRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-09-058 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE MATERIEL DE DECORATION OCTOBRE ROSE AUX COMMERÇANTS ET PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA COMMUNE

Dossier présenté par : Sébastien CROGUENNEC

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt public local visant à soutenir l'attractivité, le dynamisme économique, la convivialité des espaces d'accueil du public (commerces, cabinets de santé) et le cadre de prévention santé lors des festivités ;

Considérant que la commune a fait l'acquisition de matériel de décoration qu'elle souhaite mettre temporairement à disposition des acteurs économiques et professionnels du territoire ;

DÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le principe de la mise à disposition temporaire et à titre gratuit du matériel de décoration municipale au profit des commerçants et professionnels de santé de la commune.

Article 2 : Approuve les termes de la convention-type de prêt fixant les droits et obligations de chaque partie (durée, entretien, restitution, responsabilité).

Article 3 : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec les bénéficiaires ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20261001-202609058-DE

Odile PAGE